



Ville de Théza

DOSSIER D'INSCRIPTION 2021/2022

Service Éducation-Enfance-Jeunesse

Restauration scolaire Accueil périscolaire(garderie) Accueil de loisirs Mercredi

LES DOSSIERS SONT A DEPOSER EN MAIRIE AVANT LE 09 JUILLET 2021

DOSSIER N° :

Date de dépôt :

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT

NOM :

Prénoms :

Né(e) le : à

Ecole : MATERNELLE ELEMENTAIRE Classe fréquentée à la rentrée :

RENSEIGNEMENTS SUR LES RESPONSABLES

RESPONSABLE LEGAL 1

NOM :

Prénom :

Né(e) le :
à

Adresse :

Tél. domicile :

Tél. portable :

Courriel :@.....

Titulaire de l'autorité parentale : OUI NON

Situation familiale : Marié(e)s Célibataire
 Pacsé(e)s Divorcé(e)s
 Veuf(ve) Séparé(e)s
 Concubinage

Profession :

Employeur :

Tél. lieux de travail :

Personne ayant la charge quotidienne de l'enfant :

Responsable 1 Responsable 2 Garde alternée Autre :

RESPONSABLE LEGAL 2

NOM :

Prénom :

Né(e) le :
à

Adresse :

Tél. domicile :

Tél. portable :

Courriel :@.....

Titulaire de l'autorité parentale : OUI NON

Situation familiale : Marié(e)s Célibataire
 Pacsé(e)s Divorcé(e)s
 Veuf(ve) Séparé(e)s
 Concubinage

Profession :

Employeur :

Tél. lieux de travail :

DOCUMENTS A FOURNIR

OBLIGATOIRE

Documents à fournir par le responsable de l'enfant pour toute inscription :

- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les activités périscolaires et/ou extrascolaires.
- Copie des pages « vaccinations et maladies contagieuses » du carnet de santé de l'enfant.
- Fiche sanitaire de liaison dûment remplie (remise en annexe du présent dossier).
- Attestation CAF ou MSA du quotient familial (pour l'accueil de loisir du mercredi)
- Pour l'inscription à la cantine uniquement, dernier bulletin de salaire ou contrat de travail ou justificatif de recherche active d'emploi.
- Si la garde de l'enfant est confiée à un seul parent, copie du jugement précisant l'identité du responsable légal.
- Parents séparés en l'absence de jugement : fournir une attestation sur l'honneur précisant comment va s'effectuer la garde des enfants et la prise en charge de la facture.
- Si les factures sont acquittées par prélèvement automatique, mandat de prélèvement SEPA dûment remplie (remis en annexe du présent dossier) accompagnée d'un RIB-IBAN du compte à débiter.

FACTURATION & REGLEMENTS

Pour tous les services de restauration et d'accueil de loisir, le paiement s'effectue :

- par chèque ou espèces, à l'accueil de la mairie, à la réception de la facture.
- par carte bancaire en ligne, à la réception de la facture.
- par prélèvement automatique mensuellement (demande d'autorisation à remplir)

Coordonnées de facturation :

Nom - Prénom : Tél :

Adresse :

DEMANDE D'INSCRIPTION EN ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire est assuré avant et après la classe

Accueil du matin et du soir

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h40 puis de 16h30 à 18h30.

La prestation est de 0,40€ la présence, pour chaque créneau, quelle que soit sa durée. Ce dispositif offre aux familles une réelle souplesse et permet une tarification au plus juste.

Le service sur mesure est au libre choix des familles (cocher ci-dessous) :

	FRÉQUENTATION				
MATIN	<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/> Occasionnelle
SOIR	<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/> Occasionnelle

Accueil méridien

Les enfants sont accueillis entre 11h45 et 13h45 avant et après la prise du repas en cantine. L'inscription sur le temps méridien est automatique et obligatoire pour les enfants qui fréquentent la restauration scolaire.

Le nouveau statut de ce temps d'accueil et les évolutions réglementaires, impose une participation des familles pour un montant de 0,40€ comme les accueils du matin et du soir.



Changement d'organisation et de tarification pour la rentrée 2021.

Les informations recueillies sur ce formulaire seront enregistrées dans une base de données informatisée par la Mairie de Théza, dans le cadre de votre demande d'inscription aux activités périscolaires, extrascolaires et à la restauration. La licéité du traitement est basée sur votre consentement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : services internes communaux, Direction des Finances et la Trésorerie d'Argelès chargée du recouvrement des factures mises en perception. Les données seront conservées en base active durant toute l'inscription de votre enfant dans nos établissements puis archivées 10 ans avant d'être supprimées. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

DEMANDE D'INSCRIPTION CENTRE DE LOISIRS MERCREDI

Le centre de loisirs du mercredi accueille les enfants de 7h30 à 18h30. Un descriptif des animations et des activités proposées est communiqué régulièrement aux familles.

Plusieurs formules sont proposées aux familles pour permettre la plus grande souplesse :

Inscription régulière	<input type="checkbox"/> Demi-journée avec repas	<input type="checkbox"/> Journée avec repas
	<input type="checkbox"/> Demi-journée sans repas	<input type="checkbox"/> Journée sans repas

Inscription occasionnelle	L'inscription se fera en mairie 8 jours avant la date de l'accueil demandé.
---------------------------	---

La tarification du centre de loisirs du mercredi est déterminée en fonction de Quotient Familial CAF ou MSA. Afin de bénéficier de tarifs adaptés à votre situation, vous devez justifier de votre quotient en fournissant votre attestation. Dans le cas contraire, le tarif maximum devra être appliqué.

DEMANDE D'INSCRIPTION EN RESTAURATION SCOLAIRE

Le fonctionnement du service de restauration scolaire est défini par le règlement intérieur joint à ce dossier. Les repas sont préparés et livrés par l'UDSIS (<https://www.udsis.fr/restauration/>).

La capacité d'accueil du service restauration est limitée, la commune définit donc des critères de sélection permettant de prioriser les inscriptions. A ce titre, **seules les familles dont les responsables légaux justifient d'une activité professionnelle verront leur demande d'inscription acceptée.**

Cocher les cases correspondant au dispositif retenu :

FORMULES AU CHOIX	<input type="checkbox"/> INSCRIPTION ANNUELLE	<input type="checkbox"/> Pour toute l'année scolaire, quatre jours par semaine	Forfait mensuel unique calculé sur dix mois : Repas : 54,00€ Accueil de loisirs : 5,60€
		<input type="checkbox"/> Pour toute l'année scolaire, cinq jours par semaine	Forfait mensuel unique calculé sur dix mois : Repas : 68,00€ Accueil de loisirs : 5,60€
	<input type="checkbox"/> INSCRIPTION A LA JOURNÉE	Pour toute l'année scolaire mais uniquement certains jours : <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi	Tarification au repas : Repas : 3,90€ Accueil de loisir : 0,40
	<input type="checkbox"/> INSCRIPTION OCCASIONNELLE	Réservation de repas ponctuelle à indiquer obligatoirement à l'accueil de la mairie avant le 15 du mois pour le mois suivant (délais de commande UDSIS)	

Accueil adapté :

Si votre enfant est atteint de trouble de santé nécessitant des aménagements en restauration scolaire, vous devez prendre contact avec l'équipe de direction périscolaire afin qu'une Procédure d'Accueil Individualisé (PAI) soit mise en place.

Si votre enfant bénéficie déjà d'une Procédure d'Accueil Individualisé (PAI), une copie complète doit être fournie lors de l'inscription et précisée à l'équipe de direction périscolaire.

ACCUEIL DE LOISIRS PEDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Durant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis au centre de loisirs de Corneilla-del-vercol dans le cadre d'une convention établie entre les deux communes.

Les dossiers d'inscription sont téléchargeables sur le site internet de la commune : www.corneilla-del-vercol.com

Pour tout renseignement sur la procédure d'inscription, veuillez contacter le 04 68 22 12 62

AUTORISATIONS PARENTALES

DÉPLACEMENTS

(cocher la case de votre choix)

J'autorise

Je n'autorise pas

Mon enfant à participer aux activités et sorties organisées dans le cadre du fonctionnement de l'accueil de loisirs, à utiliser tous les moyens de transport et à sortir des locaux d'accueil dans le cadre d'activités.

DROIT À L'IMAGE

(cocher la case de votre choix)

J'autorise

Je n'autorise pas

Les structure d'accueil de loisirs à diffuser les photographies et vidéos de mon enfant prises dans le cadre des activités et des animations du service enfance/jeunesse sur tous supports de communication (articles de presse, expositions, bulletin d'information, etc). Aucune contrepartie financière ne pourra être exigée.

PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT

Les personnes majeures autorisées à récupérer votre enfant sont :

Nom - Prénom : Lien de parenté : Tél :

Nom - Prénom : Lien de parenté : Tél :

Nom - Prénom : Lien de parenté : Tél :

Nom - Prénom : Lien de parenté : Tél :

Nom - Prénom : Lien de parenté : Tél :

Nom - Prénom : Lien de parenté : Tél :

EN CAS D'URGENCE

(cocher la case de votre choix)

J'autorise

Je n'autorise pas

Le responsable des structures d'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence et m'engage à rembourser les frais si besoin.

Un enfant accidenté ou gravement malade sera dirigé automatiquement vers les services de secours d'urgence et la famille sera prévenue.

Médecin traitant de l'enfant :

Nom : Tél :

Personnes à contacter en priorité en cas d'urgence :

Père Mère Tuteur(trice) Autres : (compléter ci-dessous) :

Nom - Prénom : Lien de parenté : Tél :

Nom - Prénom : Lien de parenté : Tél :

SIGNATURE OBLIGATOIRE

OBLIGATOIRE

Je soussigné(e)

NOM - Prénom (Responsable de l'enfant) :

NOM - Prénom de l'enfant :

reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur, des modalités d'inscriptions et de fonctionnements des activités extrascolaires applicables pour l'année scolaire 2021/2022, et m'engage à les respecter. Je déclare l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à signaler tout changement au service accueil de la mairie de Théza.

Fait à Théza, le

Signature